



## Ordonnance de télécom CRTC 2011-410

Version PDF

Ottawa, le 5 juillet 2011

### Hay Communications Co-operative Limited – Manuel de procédures relatives à l'accès EIB/ERCC

Numéro de dossier : 8643-H3-201108324

1. Le Conseil a reçu une demande présentée par Hay Communications Co-operative Limited (Hay Communications), datée du 13 mai 2011, en vue de faire approuver son Manuel de procédures relatives à l'accès des entreprises intercirconscriptions de base/échange de registres de comptes-clients (le Manuel de procédures relatives à l'accès EIB/ERCC).
2. Le Manuel de procédures relatives à l'accès EIB/ERCC de Hay Communications renferme les lignes directrices relatives à l'échange d'information entre la compagnie, qui exploite à titre d'entreprise de services locaux concurrente, et les entreprises intercirconscriptions.
3. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement à la demande. On peut consulter sur le site Web du Conseil le dossier de l'instance en y accédant à l'adresse [www.crtc.gc.ca](http://www.crtc.gc.ca), sous l'onglet *Instances publique*, ou au moyen du numéro de dossier indiqué ci-dessus.
4. En juillet 2000, le Groupe de travail Plan de travail du Comité directeur du CRTC sur l'interconnexion (CDCI) a élaboré un modèle de manuel de procédures relatives à l'accès EIB/ERCC (le modèle CDCI) destiné à l'industrie des télécommunications. Les plus récentes mises à jour du modèle ont été approuvées par le Conseil dans la décision *Rapports de consensus du Comité directeur du CRTC sur l'interconnexion*, Décision de télécom CRTC 2007-121, 3 décembre 2007 (décision de télécom 2007-121).
5. Le Conseil conclut que le Manuel de procédures relatives à l'accès EIB/ERCC de Hay Communications est conforme à la dernière version du modèle CDCI, à l'exception de l'annexe C, qui ne reflète pas la dernière version de l'annexe du modèle CDCI.
6. Par conséquent, le Conseil **approuve** le Manuel de procédures relatives à l'accès EIB/ERCC de Hay Communications, en tenant compte de la modification suivante :
  - de remplacer l'annexe C par la dernière version de cette annexe du modèle CDCI, approuvé dans la décision de télécom 2007-121, disponible sur le site Web du Conseil à l'adresse [www.crtc.gc.ca](http://www.crtc.gc.ca).

7. Le Conseil ordonne à Hay Communications de déposer auprès du Conseil, à titre d'information, une copie révisée de son Manuel de procédures relatives à l'accès EIB/ERCC avec la modification susmentionnée, dans les **15 jours** de la date de la présente ordonnance.

Secrétaire général